

FORMATION SPÉCIALISÉE – Lundi 12 octobre 2026 – COMPTE RENDU

L'administration a convoqué ce lundi 12 octobre 2026 la formation spécialisée (FS) du CSA des services centraux de façon exceptionnelle.

Cette FS s'est tenue en présence de monsieur Guillaume Robert DGA de la DGFIP, monsieur Tomasz Blanc directeur de SSI, monsieur Jean-Philippe Dufon sous-directeur RH en charge du dialogue social.

Cette réunion exceptionnelle s'est tenue suite au suicide d'un collègue chef de projet au sein des services informatiques.

Ce drame a eu lieu sur le site de Noisy le Grand le Montaigne dans la soirée du 8 octobre 2026.

Face à l'inacceptable qui s'est réalisé au sein des locaux de la DGFIP la CFTC adresse ses pensées et tout son soutien à ses proches, à ses collègues et à toutes celles et ceux qui sont affectés par ce drame

Lorsqu'un tel acte de désespoir a lieu au cœur d'un service, c'est le signal tragique d'une souffrance professionnelle absolue.

Pour la CFTC, cet acte ne peut être relégué à la seule sphère personnelle.

L'administration doit assumer pleinement sa responsabilité.

Les équipes informatiques sont confrontées à des tensions particulièrement fortes dans le cadre du renforcement de la cybersécurité avec une accumulation des urgences.

Certes, face à une crise, il est nécessaire d'agir pour répondre à des exigences opérationnelles et aux urgences. C'est ce qui a été demandé dans le cadre des attaques cyber dont la DGFIP a fait l'objet.

Toutefois, pour la CFTC dans une telle situation, des soutiens et accompagnements (psychologiques, accompagnement dans l'organisation du travail...) doivent être prévus à tous les niveaux.

Il en va de la résilience de la DGFIP face à une crise. La capacité de la DGFIP à surmonter une crise, à rebondir face à une épreuve et à se réadapter ne peut pas reposer exclusivement sur le collectif professionnel qui travaille déjà à flux tendu.

À cela s'ajoute le bashing dont la DGFIP a fait l'objet, les services informatiques étant particulièrement visés.

Quel accompagnement a été mis en place pour les femmes et les hommes travaillant dans ces services ?

La DGFIP doit accompagner et soutenir ses équipes encore plus dans les épreuves pour éviter que de tels drames se produisent.

La parole des agents doit être réellement écoutée. Les managers doivent disposer des moyens d'accompagnement pour leurs équipes. Les alertes ne doivent pas être minimisées.

Suite à ce drame, la formation spécialisée du CSASCR doit ouvrir une enquête qui repose sur huit principes :

- l'enquête doit être axée sur les conditions de travail,
- le travail d'enquête doit être collectif,
- les agents doivent être informés de l'ouverture de l'enquête,
- les agents sollicités doivent être volontaires et couverts par l'anonymat,
- il doit y avoir une méthodologie des recueil des faits,
- la prévention est la finalité de l'enquête,
- la FS doit être informée des conclusions et des suites données à l'enquête,
- des moyens sont accordés à la délégation de la FS.

Compte tenu de la gravité de cet acte, la CFTC a exprimé le souhait que l'enquête soit menée par une structure extérieure.

Quelque soit votre situation de détresse, ne restez pas seul(e) et isolé(e)

Vos représentants CFTC sont là pour vous accompagner et faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr